(# 24314 PANNEAU PRINCIPAL)

**SUPÉRIEURS** 

**DOMESTIQUE** 

Contenu net 500g

## LE DESTRUCTEUR D'INSECTES

Pour tuer les blattes, perce-oreilles, fourmis, anthrènes de tapis, lépismes argentés, puces grillons

Poudre inodore Qui ne tache pas

No D'HOM. 24314 LOI P.A.

GARANTIE: 100% Acide borique

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LES PRODUITS DE CONTRÔLE SUPÉRIEURS inc 3715, rue La Fayette E, Boisbriand, Qc, Canada J7H 1S4 • (450)-434-5598

## (# 24314 PANNEAU SECONDAIRE)

## LE DESTRUCTEUR D'INSECTES EN POUDRE

MODE D'EMPLOI: Appliquer la poudre en utilisant le flacon comprimable commode avec son tube de rallonge. Insérer dans l'orifice supérieur. On peut ainsi mettre le destructeur d'insectes en poudre dans les fissures et les crevasses où les insectes se cachent. Mettre de petite quantité de poudre directement dans les crevasses et les fissures derrière les poêles, armoires, éviers, réfrigérateurs, lave-vaisselle, etc. Sortir les tiroirs du bas des armoires et traiter les espaces ainsi découverts. Traiter les crevasses le long des plinthes et dans les coins. Toute poudre visible après l'application devrait être balayée dans les crevasses ou enlevée. En remettre en cas de réinfestation.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, les vêtements et éviter l'inhalation. Se laver à fond après la manipulation et avant de manger, boire, etc. Ne pas appliquer sur les plantes, les animaux ou les humains. Avant l'application, sortir les animaux familiers et les bocals à poissons de l'endroit à traiter puis attendre au moins 4 heures après le traitement avant de les ramener. Ne pas appliquer ce produit sur des surfaces avec lesquelles des enfants ou des animaux familiers pourraient entrer en contact. NE PAS CONTAMINER LES DENRÉES ALIMENTAIRES. Ne pas utiliser dans aucun endroit où les aliments pourraient être exposés. Ne pas employer dans des armoires où l'on range des aliments ou des ustensiles de cuisson. Dans les résidences et les habitations, sortir ou couvrir toute la nourriture exposée et les ustensiles de cuisson avant d'utiliser ce produit. Après le traitement, laver à fond toutes les surfaces avec lesquelles des aliments pourraient venir en contact.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))